

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 716

Artikel: Boycott : Nestlé 1975-1984

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BOYCOTT Nestlé 1975-1984

Fin du boycott de Nestlé aux Etats-Unis: après six ans de lutte et de négociations, les opposants à la multinationale suisse (comité international pour le boycott de Nestlé, INBC) baissent les armes, ayant obtenu, à leur sens, gain de cause sur les quatre derniers points qui faisaient obstacle à un règlement honorable de la question, la distribution gratuite de lait en poudre aux hôpitaux, les cadeaux aux professionnels de la santé, la littérature distribuée aux mères et la rédaction de l'étiquette avertissement des dangers potentiels d'une mauvaise utilisation des produits en cause. Conflit exemplaire et encourageant, règlement impressionnant par la négociation, après des années de face à face irréductible.

Pour apprécier l'issue et l'affrontement, les points de repère abondent. Voici par exemple les mots que prononçait Arthur Fürer, administrateur délégué de Nestlé en novembre 1975 lors d'une conférence de presse organisée pour «répondre» aux accusations portées par les groupes de travail tiers monde dans notre pays. Sans commentaire:

(...) *Le deuxième devoir du fabricant se rapporte à la publicité qu'il fait. A mon avis, il va de soi que la publicité ne doit contenir aucune indication qui soit fausse, qui induise en erreur. A cela s'ajoute, dans les pays en voie de développement, le fait qu'une partie des mères est analphabète, n'observe pas les règles d'hygiène fondamentales et n'a pas les moyens de se procurer nos produits. Avant tout, disons-le franchement, nous ne sommes pas responsables de cet état de choses. Nous pouvons avec nos produits aider à maintenir les enfants en vie, mais nous ne pouvons pas, en plus, apprendre à lire et à écrire à de larges couches de la population, pas plus que nous ne pouvons changer de fond en comble les conditions de vie de millions de personnes. La seule chose que le fabricant peut*

faire, c'est de s'efforcer de renseigner et de conseiller les mères. Nous le faisons depuis des décennies, et nous améliorons notre travail pas à pas sur la base de notre expérience. Les pratiques de vente utilisées par nos sociétés alliées pour les produits infantiles peuvent être résumées de la façon suivante:

Nos subsidiaires fournissent les plus grands efforts pour renseigner les futures mères, par des brochures à l'intention des mamans, par des tableaux, des prospectus et des films sur les soins à donner aux nourrissons. Nous avons aussi consulté d'anciennes brochures et constaté que depuis des dizaines d'années nous relevons le fait que l'alimentation au sein est la meilleure. Nous n'avons cessé de souligner que les produits infantiles constituent, avant tout, un complément au lait maternel, lequel, à mesure que la mère allaite son enfant, n'est souvent plus suffisant en quantité pour répondre aux besoins croissants du nourrisson.

Ces brochures sont depuis fort longtemps si bien illustrées qu'elles peuvent aussi être comprises par des analphabètes.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Soupe minute

Lu: «Le comité de la société interconfessionnelle des aumôniers de l'armée suisse rejette à l'unanimité la solution du problème du refus de servir pour motifs de conscience, telle que préconisée par l'initiative pour un service civil (...).»

Pensé: serais-je un militaire que je mépriserais encore plus ces lèche-bottes, ces paillassons de Césars, ces bénisseurs de canons mâchouilleurs d'Evangile.

Pharisiens et marchands d'armes du Temple, que votre hypocrisie vous étrangle.

* * *
Observé et écouté: toute une ribambelle de bonnes gens — de l'élève du secondaire à la grand-mère —

— *Les emballages contiennent, exposées d'une manière simple, toutes les indications relatives à une préparation conforme aux prescriptions d'hygiène.*

— *L'activité dans le domaine des conseils passe avant tout par les cliniques, les médecins et les consultations pour nourrissons.*

— *Pour conseiller les jeunes mères, nous engageons, dans divers pays, des sages-femmes diplômées ou des nurses qui travaillent en relation étroite avec les responsables des consultations pour nourrissons.*

— *Les réclames dans les journaux sont rares.*

— *Des slogans à la radio concernant les produits laitiers diététiques ont été utilisés dans divers pays.*

— *La télévision n'a été mise à contribution que dans peu de pays.*

A la fin de mon exposé, nous illustrerons ces méthodes de vente à l'aide de diapositives. Vous pourrez constater vous-mêmes quels efforts nous avons fournis depuis longtemps pour tenir très largement compte de la situation difficile dans les pays en voie de développement.

apportant au kiosque du coin leur bulletin de sport-toto, de loterie, de trio et je ne sais encore quoi. Vu une apprentie vendeuse claquer vingt francs pour le sport-toto.

Pensé: je suis de plus en plus contre le suffrage universel.

* * *

Causé: de la participation socialiste.

Affirmé: que je m'en contrefous.

* * *

Mesuré: la place époustouflante que prennent les sports, dans les pages des journaux. Certes, il s'agit d'une industrie, d'un commerce. Mais enfin, si j'étais industriel — de la machine-outil, par exemple — je râlerais, et sec, et je ferais intervenir mon syndicat patronal. Un(e) quelconque bobet(te), gagnant deux centièmes de seconde dans la descente d'une pente, se voit porté quasi automatiquement aux nues par les gazettes et la radio-